

**Dispositif « Devoirs faits »**

**PROGRAMME 2017/2018**

**présenté au CA du 13 novembre 2017**

Le collège Laure Gatet met en place **à compter du lundi 20 NOVEMBRE** le dispositif **« Devoirs faits »**, dispositif national qui se substitue à l'aide aux devoirs proposée depuis le mois d'octobre 2017 dans l'établissement.

**4 objectifs de ce dispositif :**

- Renforcer l'aide apportée à chaque enfant et réduire les inégalités d'accès au savoir
- Rendre explicite les objectifs des devoirs pour les élèves et les familles
- Développer l'autonomie des élèves
- Favoriser la continuité entre le temps scolaire et le temps extra-scolaire

Ce dispositif permet aux élèves volontaires de bénéficier d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux, dans le cadre des devoirs proposés dans la prolongation des apprentissages dans la classe.

Une réflexion collective a été menée en amont par le conseil pédagogique sur la question du travail personnel de l'élève : quel est le sens des devoirs au regard du travail en classe, quelle quantité de travail, quelle périodicité, quels types de tâches (application, mémorisation, production.....).

Ce programme « devoirs faits » est coordonné par deux enseignantes du collège :

- Coordination dans l'organisation des groupes, apport de leur expertise disciplinaire et pédagogique
- Coordination des actions des différentes parties prenantes (les encadrants des séquences de devoirs faits et les enseignants prescripteurs des devoirs).

Les élèves seront encadrés par des professeurs, des AED.

Les groupes d'élèves pris en charge seront allégés. Les groupes pourront être évolutifs. Ils seront composés en fonction des publics accueillis, par niveaux, ou disciplines, ou types de tâches

Ce dispositif s'adresse à tous les élèves dans la limite des places disponibles. L'inscription se fait par session : 1<sup>ère</sup> session - novembre / décembre 2017

Il est mis en place les :

**Lundis, mardis, jeudis, de 15h50 à 16h45**

**Vendredis de 13h45 à 14h40**

\*\*\*\*\*

**Les familles sont informées de la mise en place de ce dispositif. Une fiche d'inscription des enfants à ce dispositif est mise à leur disposition.**